

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT  
46500 (LOT)SÉANCE PUBLIQUE  
DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022  
À 20hDélibération 102 / 2022  
(25<sup>ème</sup> délibération de la séance)EXTRAIT du REGISTRE  
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
Municipaux en  
Exercice : 27  
Présents : 19  
Votants : 21

Date de l'envoi et de  
l'affichage de la  
Convocation  
07/12/2022

Date de l'affichage à  
la Mairie du compte-  
rendu de la séance :  
16/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 14 décembre à 20h,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué  
s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel  
SYLVESTRE, en session ordinaire.  
Formant la majorité des membres en exercice,  
**Étaient présents** : SYLVESTRE Michel, DELEUZE Christian, MICHAUX  
Martine, BACH Hélène, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise,  
GARBE Daniel, POIRRIER Michelle, LAVERGNE Frédéric, MAZEYRAC  
Pierrick, THEPAULT Pascale, BRAMOND Philippe, ELIAS Marie-José,  
CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel,  
BALLARIN Lydia, PELIGRY Alain, VERTES Alain ;  
**Absents représentés** : PUECH Roland (donne pouvoir à SYLVESTRE  
Michel), MAIGNE Solange (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise) ;  
**Absents excusés** : RUAUD Maria de Fatima, COQUEAU Stéphane,  
MAURY Gaëlle ;  
**Absents** : BORIS Yvette, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, CASTAGNE  
Yoan.  
**Secrétaire de Séance** : BACH Hélène

**OBJET : SOLLICITATION DE CAUVALDOR DANS LE CADRE DE L'OPERATION « CŒUR DE VILLAGE » SUITE A L'ÉTUDE PREALABLE A LA REHABILITATION DE LA PLACE DU FOIRAIL DE GRAMAT.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes CAUVALDOR n°20 du 21 décembre 2017 définissant la compétence voirie d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes CAUVALDOR du 5 février 2018 relative à la compétence optionnelle « opération cœur de village » ;

Vu l'engagement de la Ville de Gramat dans le programme Petites Villes de Demain (PVD) et la convention valant Opération de Revitalisation du Territoire multisite de CAUVALDOR (ORT) en faveur de laquelle le Conseil Municipal de Gramat a délibéré le 8 juin 2022 ;

Considérant que la Commune de Gramat souhaite réhabiliter le foirail de Gramat dans la continuité de l'étude urbaine de 2012 et de la réfection de la place de la République dans un objectif d'améliorer le stationnement desservant les commerces et services du centre-ville, d'améliorer les circulations sans voiture entre le centre-ville et les services excentrés (médiathèque, cinéma, écoles, collège...) et de mettre en valeur des espaces publics du centre-ville ;

Considérant le travail réalisé par les Elus municipaux dans le cadre du programme Petites Villes de Demain permettant l'identification des problématiques des usagers et des commerces et services riverains du foirail, l'apport du CAUE dans la définition des orientations du projet et l'étude préalable réalisée par le cabinet URBALINK mandaté par la Commune ;

**AR Prefecture**

046-214601288-20221215-2022\_102-DE  
Reçu le 15/12/2022

Considérant que cette étude propose un plan d'aménagement (esquisse) et un chiffrage sommaire des travaux à hauteur de 1 285 906,00 € incluant le réaménagement des rues adjacentes, et constitue une première étape qui sera reprise et adaptée dans le cadre de la mission ultérieure de maîtrise d'œuvre ;

Considérant la possibilité de réunir un minimum de 40% des subventions auprès de l'Etat, la Région et le Département pour cette opération et le futur partage à 50 % du reste à charge financier entre CAUVALDOR et la Commune à l'issue de la validation du projet définitif ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en vue de solliciter auprès de CAUVALDOR la prise en charge du projet de réhabilitation de la place du Foirail afin que la Communauté de Communes CAUVALDOR engage la mission de maîtrise d'œuvre permettant de finaliser le projet en vue de la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'esquisse et le cadre financier issu de l'étude préalable ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes CAUVALDOR dans le cadre de l'opération cœur de village spécifique à la revitalisation des centres bourgs Petites Villes de Demain ;
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget le reste à charge nécessaire à la phase de travaux à l'issue de la finalisation du projet ;
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de la délégation de maîtrise d'ouvrage et l'aboutissement de ce projet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Michel SYLVESTRE.

